



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2015

Date de la convocation : 30 novembre 2015

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Daniel HICKEL (membre associé CUB), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick MEIFFREN (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Philippe BALAYE (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Christophe SERENA (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Conseiller Départemental).

**DÉLIBÉRATION N°151215_001
APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU SCHÉMA
DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDTAN)**

www.girondennumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondennumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°151215_001
APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU SCHEMA
DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMERIQUE (SDTAN)

Considérant la convocation du comité syndical en date du 30 novembre 2015 fixant le prochain comité syndical le 15 décembre 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 15 décembre 2015 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu l'article 23 de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, codifié à l'article L.1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoit l'établissement de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) à l'initiative des collectivités territoriales,

Vu l'article 24 de cette même loi prévoyant d'une part, la mise en place d'un Fonds d'Aménagement Numérique des Territoires (FANT), qui « a pour objet de contribuer au financement de certains travaux de réalisation des infrastructures et réseaux envisagés par les SDTAN » et établissant d'autre part, l'élaboration d'un SDTAN comme pré-requis à l'éligibilité des projets aux financements de ce FANT,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juin 2010 approuvant la décision d'élaborer un SDTAN,

Vu l'approbation du SDTAN par délibération du Comité Syndical en date du 14 février 2012,

Vu la réalisation du réseau d'initiative public de Gironde Numérique qui a permis d'apporter une connexion internet par ADSL à 3 000 foyers qui n'y avaient pas accès auparavant et d'augmenter les débits internet par ADSL de 10 000 foyers en Gironde hors Métropole de Bordeaux. Une artère de fibre optique de 1 100 km a également été construite pour relier les bassins de vie de Gironde. Ce réseau public dessert 87 zones d'activités, 180 sites publics (collèges, lycées, hôpitaux publics et SDIS),

Vu le plan France Très Haut Débit initié par le gouvernement en 2013 et le cahier de charges correspondant,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 décembre 2014 chargeant Gironde Numérique de lancer la mise à jour du SDTAN,

Vu le dossier de demande de subvention déposée par le Syndicat mixte Gironde Numérique auprès du Fonds pour la Société Numérique (FSN) en date du 17 février 2015 dans le cadre du plan France Très Haut Débit,

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°151215_001
APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU SCHEMA
DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMERIQUE (SDTAN)

Vu la transmission à l'ARCEP de la fiche d'information du projet d'évolution du SDTAN girondin réceptionnée le 5 mars 2015,

Vu la transmission à l'ARCEP de la procédure de consultation formelle des opérateurs réceptionnée le 2 mars 2015 en vue du dépôt d'un dossier auprès du Fond pour la Société Numérique dans le cadre du plan France Très haut Débit,

Vu le passage en comité de concertation du plan « Initiative Très Haut Débit » Girondin le 4 novembre 2015,

Considérant que les volumes de données échangés sur internet ont triplé depuis 2010. Un nouveau projet pour l'amélioration et la construction d'infrastructures numériques est nécessaire pour faire face au besoin de Très Haut Débit dans les années futures. Ainsi, afin de préparer les prochains déploiements pour le Haut et le Très Haut Débit, Gironde Numérique a lancé la mise à jour du Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Gironde,

Un diagnostic des infrastructures et services télécoms disponibles sur l'ensemble du territoire girondin a été réalisé, afin de dresser un état des lieux précis de la situation du département,

Considérant que sur le territoire girondin, l'objectif « Initiative Très Haut Débit » fixé pour 2027 est la couverture de 55,4 % de la population hors Bordeaux Métropole en FttH. Cet objectif se décline comme suit :

- Un objectif de couverture FttH de la zone publique :
 - 40 % des locaux résidentiels et professionnels à 5 ans
 - 55,4 % des locaux résidentiels et professionnels à 10 ans
- Un objectif FttN pour 29 970 foyers :
 - 92,1 % des foyers éligibles à plus de 8Mb/s
 - 79,1 % des foyers éligibles au Très Haut Débit

Les réseaux à déployer feront appel aux infrastructures existantes.

Ces ambitions sont le fruit des échanges que les collectivités girondines ont eu avec les différents opérateurs nationaux. Ceux-ci ont déjà commencé leurs déploiements sur la ville de Bordeaux et les autres communes de la Métropole de Bordeaux à l'exception de la commune de Martignas en Jalle hors périmètre d'intervention AMII. Hors Métropole de Bordeaux, seule la ville de Libourne est concernée par un déploiement par l'initiative privée.

Un ensemble d'actions a été retenu afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet « Initiative Très Haut Débit » girondin, deux tranches étant prévues.

La première tranche ferme de 5 ans pour la période 2017 / 2021 est composée de :

- 166 000 prises FttH réparties sur 36 EPCI
- 46 NRO et 5 255 km de fibres optiques
- 29 970 prises FttN
- Du raccordement en fibre optique d'une centaine de sites prioritaires
- Un accompagnement destiné à l'inclusion numérique avec une cible estimée à 9 188 foyers

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°151215_001
APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU SCHEMA
DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMERIQUE (SDTAN)

La seconde tranche conditionnelle pour la période 2022 / 2027 est composée de :

- 54 000 prises FttH supplémentaires
- Opticalisation des NRA ZO cuivre dont le nombre de lignes est supérieur à 100 lignes et hors zones FttH

Le périmètre du projet pourra être réévalué à la hausse en fonction des résultats des appels d'offres et de la commercialisation du réseau

Les règles d'ingénierie technique retenues pour élaborer les projets sont les suivantes :

- Pas de NRA MED s'il y a du FttH déployé dans les 10 ans (tranches fermes et conditionnelles)
- Opticalisation des NRA ZO cuivre supérieurs à 100 lignes afin d'éviter la saturation et d'amener du VDSL (sauf dans les zones où du FttH est prévu dans les 10 ans)
- Pour le FttH :
 - Les zones peuplées les plus denses sont privilégiées
 - Pas de FttH à court terme s'il y a déjà eu un NRA MED ou un NRA ZO fibre optique
 - Maille minimum : sous-répartition optique et taille de plaque minimum de 1500 lignes avec quelques exceptions jusqu'à 1 000 lignes

La mise en œuvre d'un tel programme est estimée à 106 millions d'euros net public en investissement, après prise en compte des co-financements publics (FSN, FEDER...) et des recettes prévisionnelles.

Ces différentes actions sont subordonnées aux financements réellement disponibles notamment dans le cadre du FSN et à leur faisabilité technique.

C'est ainsi que la poursuite de la couverture en Très Haut Débit du territoire girondin hors Métropole de Bordeaux passe par la mise en œuvre du nouveau projet « Initiative Très Haut Débit » girondin.

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la mise à jour du Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) joint à la présente délibération.

Annexe : SDTAN mis à jour

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 15 décembre 2015

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr